

Plan de conservation en faveur du lycopode inondé (*lycopodiella inundata* (L.) holub) dans les côtes-d armor

"Le Lycopode inondé est une espèce pionnière des milieux ouverts oligotrophes humides (tourbières à sphaignes et landes tourbeuses acides). Cette espèce est devenue rare en Bretagne, victime de la destruction de ses biotopes, mais aussi du fait de l'abandon progressif des pratiques traditionnelles de gestion de ces milieux (étrépage, fauche, exploitation artisanale de la tourbe). Ces pratiques contribuaient à la création régulière de milieux pionniers favorables à cette espèce. En l'absence de gestion appropriée, ces groupements, souvent transitoires, ont tendance à disparaître du fait de la concurrence végétale liée à l'évolution naturelle de la végétation. Les stations bretonnes actuellement connues sont majoritairement situées dans le département du Finistère. Quelques localités subsistent dans les Côtes-d'Armor. Les deux autres départements bretons n'abritent que de très rares stations. En 2013, connaissant la situation critique de cette espèce dans le département des Côtes-d'Armor, le Conservatoire botanique national de Brest et le Département des Côtes-d'Armor ont décidé de réaliser un plan de conservation en faveur de la préservation de cette espèce, qui se développe dans des milieux à forte valeur patrimoniale, dans ce département." (source : auteur)

Auteurs du document : Lieurade, Agnès, Conseil général des Côtes d'Armor

Mots clés : *Lycopodiella inundata* (L.) Holub

Date : 2013-01-01

Format : text/xml

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès restreint

Couverture géographique : COTES-D'ARMOR (22)

Accéder à la notice source : http://www.cbnbrest.fr/catalogue_en_ligne/index.php?lvl=notice_display&id=56838

Télécharger les documents : http://www.cbnbrest.fr/catalogue_en_ligne/doc_num.php?explnum_id=2754

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/plan-de-conservation-en-faveur-du-lycopode-inonde-lycopodiella-inundata-l-holub-dans-les-cotes-d-arm0>

Evaluer cette notice: